

elle a découvert des minéraux. Elle a reçu des subventions et, grâce à ces dons, elle s'est bâti cet empire si prospère qui s'appelle les chemins de fer du Pacifique-Canadien. Et voici maintenant que, comme le fils qui reçoit un héritage de son père à condition de faire vivre sa mère et qui ensuite la flanque à la porte...

Des voix: Honte!

M. Regan: ...le Pacifique-Canadien ne maintiendra de ses services qu'il est chargé d'assurer au public canadien que les éléments qu'il lui plaît de maintenir. Cette société désire supprimer ses services-voyageurs et d'autres services qui sont si essentiels pour garder uni notre pays.

Si je cite ce texte, c'est tout simplement pour montrer que nous ne traitons pas ici avec une entreprise privée ordinaire en demandant à cette compagnie de venir tous les ans exposer ses états financiers au Parlement.

Cette année, la compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien a été convoquée par ordre de la Chambre à un de ses comités, quand il a été question de supprimer le train de voyageurs, le *Dominion*. Si la Chambre peut la convoquer à ce sujet, elle peut lui demander de comparaître pour nombre d'autres questions. Les députés auraient bien des questions à poser à la direction du Pacifique-Canadien, comme ils l'ont fait aux représentants du National-Canadien—l'abandon des lignes, l'exploitation des embranchements en général et le service-voyageurs. Nous voudrions lui poser des questions précises sur un ou deux points.

L'an dernier, nombre de députés à la Chambre ont reçu des plaintes de leurs commettants, qui sont au service du Pacifique-Canadien, au sujet du régime de pensions de cette compagnie. Ils se sont plaints de la façon dont on avait placé les fonds de pension et des modifications apportées au régime à la suite de la mise en œuvre du régime de pensions du Canada, sans consulter les employés. A notre avis, il faudrait pouvoir, à ce sujet, interroger et contre-interroger les administrateurs de la compagnie.

J'ai parlé des placements du Pacifique-Canadien dans une filiale que cette société a établie pour lui confier ses exploitations qui n'ont pas trait aux chemins de fer. Cela est lourd de conséquences quant à l'ensemble de l'état financier de la société. Selon moi, les députés devraient pouvoir interroger ses dirigeants sur cette très grosse filiale qui a maintenant des intérêts dans nombre d'entreprises canadiennes.

Le projet de loi est très simple. Je tiens à souligner encore une fois au profit des députés ministériels qui peuvent vouloir parler que l'objet du bill n'est pas la nationalisation—car je ne voudrais pas qu'ils

[M. Prittie.]

fassent la même erreur que la dernière fois. C'est une question distincte. Il s'agit simplement d'un bill qui obligera les sociétés de chemins de fer, et notamment le Pacifique-Canadien, qui joue un grand rôle dans la vie de tous les habitants de nombreuses collectivités canadiennes, à comparaître devant le comité de la Chambre des communes pour répondre aux questions qu'on leur posera.

C'est peut-être une bonne chose pour la direction du Pacifique-Canadien, qui n'est pas très populaire. Par suite du témoignage rendu chaque année devant ce comité par M. Donald Gordon, les membres du Parlement éprouvent pour lui une sorte d'admiration involontaire.

M. Knowles: Y compris le député de Lapointe (M. Grégoire).

M. Prittie: Oui, y compris le député de Lapointe. Comme je l'ai dit tantôt, ce serait peut-être une bonne pratique démocratique de la part de la direction de cette société que de se soumettre à l'interrogatoire des représentants de ceux dont la vie dépend plus ou moins de l'exploitation de cette société d'un bout à l'autre du pays.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, quand l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) a pris la parole, ma curiosité s'est éveillée au sujet du but exact du bill n° C-18. Ce projet de loi semble assez anodin, car il est conçu pour permettre à la Chambre d'examiner certains rapports statistiques. La présidence a si souvent déclaré à bon droit qu'on ne doit pas prêter des motifs à un député que j'ai attendu sans rien imputer à personne, afin d'apprendre quelles imputations ce projet de loi comportait. J'ai découvert qu'il était conçu pour permettre à l'honorable député de faire un discours sur le Pacifique-Canadien, discours du reste très intéressant. Toutefois, je cernerai mieux le projet de loi lui-même que ne l'a fait son parrain.

Ce bill renferme des choses très intéressantes. J'aimerais revenir sur quelques remarques de mon ami. Voici ce que le député déclare dans les notes explicatives du bill:

Le présent bill vise à permettre au Parlement de s'informer, comme cela se fait pour les chemins de fer nationaux du Canada qui sont propriété publique, de la structure financière et des opérations des compagnies privées de chemins de fer, de télégraphe, de téléphone et de messagerie ainsi que des voituriers par eau qui relèvent de la Commission des transports en tant qu'entreprises d'utilité publique ou en tant que quasi-monopoles.